

il n'en restera pas moins vrai qu'aucun parlement sur terre n'a pu encore abroger ou annuler cette loi vieille comme le monde, la loi de l'offre et de la demande. Cette loi a toujours existé et existera toujours.

Monsieur l'Orateur, on me pardonnera de parler de la pomme de terre, car presque tous ceux qui m'ont précédé ont parlé du blé. Je considère que le tarif imposé par les Etats-Unis sur nos pommes de terre est très, très élevé; il me semble qu'un droit de 75 cents le 100 livres n'est pas une chose raisonnable. Notre gouvernement a jugé à propos, et à bon droit,—les deux partis sont du même avis sur cette question puisque le budget Dunning déclarait la même chose,—d'imposer des droits semblables sur les pommes de terre des Etats-Unis. Cependant, je crois me faire l'écho des producteurs de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard et de tout l'est du Canada en déclarant que le jour où les Etats-Unis jugeront à propos d'abaisser leur tarif douanier nous serons parfaitement disposés à leur rendre le réciprocité.

Pour ce qui est des pommes de terre, cependant, il existe une situation qui n'est pas tout à fait juste suivant moi. A l'île du Prince-Edouard et dans l'Est du Canada, nous avons un système de classement obligatoire des pommes de terre. Celles qui sont destinées à l'alimentation sont surtout classées: *Canada n° 1* et *Canada fancy*.

Toutes les pommes de terre contenues dans un sac doivent être parfaites; si une pomme de terre est meurtrie, entaillée, égratignée on a n'importe quelle autre imperfection, il faut la mettre de côté sans quoi l'inspecteur refusera d'accepter le sac. Chaque wagonnée de pommes de terre expédiée de l'île du Prince-Edouard doit être accompagnée d'un certificat portant la signature d'un inspecteur de l'Etat. Nous nous sommes pliés à ce règlement afin de relever la qualité de nos produits destinés aux marchés mondiaux. Nous sommes satisfaits du régime et nous nous conformons à la lettre de la loi. Si quelqu'un se rend compte que nous nous négligeons, il n'a qu'à déposer une plainte; nos numéros sont inscrits sur les wagons et la plainte revient directement au cultivateur en faute. Or, l'on m'assure qu'au début de la saison d'expédition, nos concurrents des Etats-Unis peuvent expédier leurs pommes de terre sur le marché canadien sans qu'ils soient tenus de se conformer strictement aux règlements sévères auxquels nous sommes astreints en ce qui regarde le classement. Loin de nous le désir de fermer nos marchés au producteur des Etats-Unis; cependant, nous prétendons qu'il devrait être astreint aux mêmes règlements que nous lorsqu'il expédie ses pommes de terre au Canada.

[M. Myers.]

Les orateurs qui m'ont précédé ont soulevé à maintes reprises la question des prix des instruments aratoires. Ils sont bien trop élevés, à mon avis, et il est incontestable qu'il y aurait quelque chose à tenter de ce côté. J'ai entendu avec plaisir, l'autre soir, le représentant de la région qui s'étend au sud-ouest du pôle nord, admettre que les prix des machines agricoles ont baissé dans sa circonscription. Voilà une nouvelle qui est de nature à remonter notre courage; cependant, j'ose espérer que mon honorable ami a voulu parler des charrues de labourage et non pas des charrues à neige. A l'heure actuelle,—et je le constate avec regret,—les gens de l'est du Canada n'ont guère eu l'occasion de se rendre compte des prix des machines agricoles. Je n'ai pas la moindre hésitation à conseiller au cultivateur, à l'heure actuelle, de s'en tenir au strict nécessaire pour ce qui est de l'achat des instruments aratoires. Certains de mes honorables collègues répliqueront peut-être que c'est là un mauvais conseil au point de vue des affaires. Personne ne le sait mieux que moi, je l'avoue; de fait, lorsque le cultivateur suspend les achats, les fabricants d'instruments aratoires voient diminuer le volume des ventes et alors, ce sont les ouvriers travaillant dans ces fabriques qui reçoivent le contre-coup. Cependant, monsieur l'Orateur, j'affirme que la conservation de soi-même est encore la première des lois naturelles; or, le cultivateur qui se surcharge de dettes que ce soit par l'achat de machines agricoles, d'une automobile ou de tout autre chose constitue un poids et pour lui-même et pour la région où il vit.

Je le répète, il faut prendre des mesures afin de diminuer les prix des instruments aratoires. Cependant, je veux être bien compris. Je ne m'en prends pas au manufacturier. Il fait de son mieux et il se fait peut-être autant de mauvais sang que nous pour ce qui est de la situation existante. J'affirme toutefois que l'écart est trop considérable entre le prix des produits de la ferme et celui des machines agricoles. Le pays ne saurait être prospère tant que les cultivateurs ne seront pas en meilleure posture. Il ne m'appartient pas de donner des conseils aux manufacturiers; je ne suis ni un manufacturier ni un homme d'affaires; je ne suis qu'un cultivateur. Cependant, il m'arrive parfois de penser par moi-même, en somme, que toutes les difficultés ne proviennent pas de la fabrique. Je ne crois pas être très loin de la vérité en affirmant que la vente et la distribution des machines agricoles et de nombre d'autres articles de première nécessité coûtent plus cher que la fabrication. Si vous prenez n'importe quel train ou encore si vous allez à l'hôtel, que voyez-vous? Vous vous heurtez